

**Présentation de la CPME Aube :**

La confédération des Petites et Moyennes Entreprises de l’Aube est une organisation interprofessionnelle, privée et indépendante, dont la représentativité est officiellement reconnue. Elle assure la représentation et la défense des petites et moyennes entreprises, tous secteurs confondus (industrie, commerce, services, artisanat, profession libérales..) au niveau départemental tant au niveau des pouvoirs publics que des partenaires sociaux.

**Missions :**

Représenter et accompagner les chefs d’entreprises TPE PME de l’Aube

Etre leur représentant institutionnel

Faire entendre la voix des TPE PME

C’est un réseau d’entrepreneurs qui se retrouvent autour d’un seul crédo

**«  Notre valeur ajoutée, c’est l’homme »**

**Le contexte :**

La CPME10 joue un rôle de réseau, le rôle d’intermédiaire entre les chefs d’entreprise qui veulent partager leurs expériences , leurs bonnes pratiques et leur savoir-faire dans un souci de partage de mêmes valeurs, solidarité, écoute, réactivité.

L’entraide et la solidarité entre les adhérents est un des piliers de la CPME.

Les entreprises adhérentes de la CPME 10 ne justifient pas des compétences des grandes structures, c’est pourquoi la CPME10 souhaite mobiliser ces adhérents en créant ces permanences

**Objectifs de la permanence :**

La permanence a pour objet d’offrir aux adhérents « demandeurs » une première consultation gratuite afin de faciliter l’exercice au quotidien de leur fonction de dirigeant d’un TPE PME

Besoins des adhérents CPME10 Identifiés :

La mise en relation des adhérents de la CPME 10 dans le cadre des permanences vient répondre aux besoins identifiés suivants :

Etre informé : donné objectives

Etre orienté vers des sources pertinentes

Etre mis en relation avec des interlocuteurs correspondants

Etre conseillé par rapport à une thématique particulière.

**Philosophie, vocation :**

La mise en place des permanences a pour vocation de mettre en relation les adhérents « demandeurs » avec des adhérents « référents » pour obtenir une 1ère information pertinente et d qualité sans engagement commercial.

Cette mise en relation qualifiée se fait dans le respect de la confidentialité des échanges et favorise les relations se solidarité dans notre réseau

Ces permanences reposent avant tout sur des valeurs de confiance, d’engagement et de solidarité. L’adhérent « référent » qui apporte son conseil à un autre adhérent se place dans cet état d’esprit.

**Atouts des permanences :**

La mise en relation qualifiée entre adhérents CPME10 présente les atouts suivants :

* Disponibilité
* Confidentialité
* Expertise
* Gratuité sans engagement
* Richesses des thématiques
* Echanges entre dirigeants : meilleur compréhension des problématiques rencontrées.

L’adhèrent référent s’engage pour une année civile, cet engagement sera remis à jour au 31 décembre de chaque année.

La CPME 10 s’engage à informer ses adhérents de l’existence des permanences gratuite et à transmettre aux adhérents qui en feraient la demande la liste des signataires de la charte.

Les membres du bureau de la CPME10 se reservent le droit d’ajuster et de valider la liste des experts.

Signature, date